

## Asie/Inde

**Et comment vont-elles vivre ?**

*Depuis peu, le Parc national de Mannar applique le dispositif de protection absolue, ce qui entraîne des répercussions fâcheuses pour les communautés locales, notamment les femmes de la pêche*

**Texte de Ramya Rajagopalan qui, dans le cadre d'une maîtrise en affaires maritimes à l'Université de Rhode Island, Etats-Unis, étudie les aires marines protégées**

Le Parc national marin (GOMNP) et la Réserve de biosphère du Golfe de Mannar, dans l'Etat du Tamil Nadu, au sud de l'Inde, comptent 21 îles. Le gouvernement du Tamil Nadu a déclaré cette zone Parc national marin en 1986 dans le cadre de la Loi de 1972 pour la protection de la vie sauvage (WLPA). Il s'étend sur 560 km<sup>2</sup>. La loi de 1972 interdit toute activité extractive dans le parc, lequel constitue donc une zone de protection absolue (no-take zone). La Réserve de biosphère, établie en 1989, s'étend sur 10 500 km<sup>2</sup>. Le Parc national en constitue le noyau.

Le GOMNP présente une longueur de côte de 304,5 km qui concerne deux districts administratifs : Ramanathapuram et Tuticorin. Les populations de pêcheurs comptent plus de 200 000 personnes. Environ 35 000 pêcheurs en activité dépendent des ressources du Golfe de Mannar et 10 000 femmes ont diverses activités de capture, de collecte d'algues et autres produits de la mer. On trouve surtout les femmes comme ramasseuses de coquillages, attrapeuses de crabes et autour des sennes de plage. Elles transforment, commercialisent le poisson, réparent les filets, sèchent les algues, effectuent des travaux occasionnels.

Sur les 21 îles et sur leur pourtour, elles sont 5 000 femmes à pratiquer la collecte d'algues. Et dans deux villages (Chinnapalayam et Thoopukadu), les femmes accompagnent leurs maris sur les lieux de pêche et pêchent parfois elles aussi. Selon le Recensement des pêches maritimes réalisé en 2005 par l'Institut central de recherche des pêches maritimes, quelque 5 000 femmes supplémentaires vivent d'autres activités liées à la pêche dans cette région.



Dans les communautés de Chinnapalayam, Thoopukadu et Nadutheru (secteur de Pamban sur le Golfe de Mannar), les gens pratiquent une pêche traditionnelle à petite échelle. Ils utilisent des pirogues bordées (*vathais* et *vallams*) propulsées à la rame et à la voile. Ils opèrent autour des îles de Nallathani, Krusadai, Palli, Mannali, Mulli, Musal/Muyal et Ulli. Ils mettent en œuvre toute une variété d'engins de capture - filets à crabes, *singhi valai*, *sembara valai*, *meen valai*, *koi valai*, *veral valai* et *oda valai* (filets maillants calés au fond, filets maillants en nylon tordu ou monofilament) - pour attraper mullets, chanos, blanches et crabes. On utilise des *vathais* (avec quatre ou cinq personnes à bord) pour se rendre sur les lieux de pêche situés aux abords des îles les plus proches accessibles aux embarcations non motorisées.

Dans ces communautés, les femmes tiennent une place particulière, tout à fait importante. Les femmes de Chinnapalayam et de Thoopukadu, qui font partie de la communauté *Valaiyar*, récoltent traditionnellement du crabe, du poisson et des algues autour des îles face à la baie et aussi face au large. Ces zones de pêche passent maintenant dans le Parc national (GOMNP).

Au cours des années 1980 et 1990, les gens de ces communautés avaient coutume d'aller vers ces îles ; ils installaient leurs filets pour la nuit et retournaient au village le lendemain matin. Jusqu'à une date récente, les femmes pouvaient pêcher aux abords des îles sans problème bien que cet espace ait été déclaré zone protégée en 1986. Maintenant que la réglementation est appliquée, les femmes n'ont

plus le droit de pêcher dans ces endroits. Les gens disent que les gardes forestiers confisquent souvent filets et captures, et il faut faire un bon cadeau pour récupérer les filets. Depuis quatre ans, les incidents de ce genre sont de plus en plus fréquents.

Jusqu'en 2002, la réglementation était mal appliquée à cause du manque de moyens et d'une mauvaise coordination entre la Direction des forêts et la Direction des pêches. La réglementation est plus strictement appliquée depuis 2002, quand a été constitué le GOMBRT (Comité de la Réserve de biosphère du Golfe de Mannar) et lancé le projet PNUD-GEF (Programme des Nations unies pour le développement et Fonds pour l'environnement mondial), avec des budgets pour la mise en œuvre et l'application des textes.

Donc les femmes ne peuvent plus aller pêcher librement dans ces zones. La collecte d'algues leur rapportait entre 100 et 150 roupies par jour, la pêche entre 50 et 100 roupies suivant les espèces capturées. L'application actuelle de la réglementation a sérieusement réduit l'accès des femmes à ces lieux de pêche habituels, avec de sérieuses répercussions pour les moyens d'existence. D'autant plus que les initiatives visant à leur trouver d'autres sources de revenus n'ont pas été concluantes. Dans le cadre de l'Union des pêcheurs de Ramnad (un syndicat à l'échelle du district), elles réclament maintenant une levée partielle des interdictions en vigueur dans le périmètre du parc. Elles disent que leurs embarcations sans moteur et leurs filets maillants font bien moins de dégâts que les chalutiers qui opèrent de l'autre côté des îles de Rameshwaram.

Pour contenir les décisions de protection de l'environnement qui viennent d'en haut, les villages de Chinnapalayam et de Thoopukadu se sont réunis pour instaurer leur propre système de réglementation. Il est ainsi interdit de collecter des espèces protégées, de porter atteinte aux récifs coralliens, notamment en prélevant des coraux, de faire du bois de feu dans la mangrove, de séjourner sur les îles. Le ramassage d'algues est autorisé 12 jours seulement dans le mois. A la suite de discussions entre les anciens du village et les fonctionnaires de la Direction des forêts, les femmes de Nadutheru ont arrêté de prendre des

espèces figurant sur la liste de l'Annexe I de la Loi de 1972 (WLPA). Les habitants ont choisi un garde qui veillera au respect des mesures ainsi adoptées. Et elles sont effectivement très bien respectées car il y a des amendes pour les contrevenants, avec droit de se saisir de la personne pour la remettre aux gardes forestiers.

Par leurs initiatives, les hommes et les femmes de ces villages ont montré qu'ils peuvent fort bien prendre les dispositions qui s'imposent pour gérer et préserver les ressources naturelles dont ils vivent. Tout plan de gestion destiné à cet environnement devra, par souci d'efficacité, intégrer les initiatives des gens du lieu qui sont les premiers à être pénalisés par la création du Parc national et de la Réserve de biosphère.

La loi de 1972 prévoit que toute zone protégée devra être dotée d'un Plan de gestion. Il n'existe rien de semblable pour le Parc national de Mannar, seulement les Programmes annuels de la Direction des forêts et de l'environnement relatifs aux besoins matériels. Le projet du PNUD-GEF, mis en œuvre en collaboration avec le GOMBRT, a lancé un processus d'élaboration d'un plan de gestion en 2006. Les communautés locales n'ont que fort peu participé à la manœuvre, mais sa rédaction a été récemment terminée et on attend le coup de tampon officiel.

Quand il sera mis en œuvre, ce document permettra-t-il de corriger l'approche autoritaire, non consultative et non participative dont le seul effet jusqu'à présent a été d'indisposer les gens du lieu et d'accroître leur vulnérabilité sociale et économique ? Les pouvoirs publics vont-ils se mettre à collecter des données précises, ventilées par sexe, pour servir de base de référence afin de vérifier à l'avenir si les mesures de préservation de la ressource qui auront été prises profiteront aussi un peu aux communautés ? Avec ces mesures, parviendra-t-on à protéger à la fois la ressource et les moyens d'existence de ces gens ? Ce sont là des questions importantes, des aspects essentiels pour la survie des communautés locales et pour la protection de la biodiversité.

*Pour contacter Ramya, taper ramya.rajagopalan@gmail.com*